

Réunion de la CSSCT (Commission Santé Sécurité Conditions de Travail) du 12 septembre 2019 Montage/CPL/QCP

Accidents du travail : la direction responsable de l'insécurité !

Au 12 septembre 2019, au montage, à CPL et à QCP, 58 accidents du travail sont déclarés, soit autant, voire plus qu'en 2018. **Et il faudrait y ajouter les accidents du travail non déclarés !**

La direction bafoue ses obligations :

- Elle n'agit pas pour préserver notre santé et notre sécurité.
- Dissimule une partie des accidents du travail en faisant pression pour ne pas les déclarer.
- En contestant les accidents du travail.



Se blesser au travail, contracter des maladies professionnelles, se couper, avoir des douleurs insupportables, des chocs, chuter, être exposés à des dangers qui peuvent être mortels avec des installations qui se décrochent, la chaleur dans les ateliers. **Tout cela n'est dû qu'au refus de la direction de mettre les moyens nécessaires ! Ce que notre travail rapporte doit servir à préserver notre santé et notre sécurité !**

Accidents du travail des intérimaires

La CGT a protesté contre les ruptures d'un commun accord du contrat des intérimaires qui se blessent en leur disant « *Que c'est pour leur laisser le temps de soigner et revenir après* ».

Une arnaque et un mensonge !

Rappel de ce que le Code du Travail prévoit :

- 1/ L'interdiction de rompre un contrat d'intérim en raison d'un accident du travail ou d'une maladie.
- 2/ Un arrêt de travail pour accident ou maladie n'empêche pas le contrat d'aller jusqu'à sa fin.

Manœuvres pour contourner leurs obligations

La direction et les agences veulent contourner les interdictions prévues par le Code du Travail, et, pour y parvenir, sont obligés d'avoir l'accord des intérimaires.



Rupture d'un commun accord, un piège : les intérimaires perdent des semaines ou des mois de salaires, une partie des congés payés et IFM. Et une fois dehors, rien ne leur garantit qu'ils retrouveront l'emploi qu'on leur a fait perdre !

La CGT est contre ce régime particulier des intérimaires qui après avoir été victimes d'un accident du travail sont renvoyés au chômage !

Travaux congés

Ils ont principalement été dédiés aux productions de voitures hybrides. La direction prévoit d'en faire passer 1 sur 3 pour produire 7 500 PHEV d'ici la fin de l'année, mais elle compte rajouter seulement de 5 à 12 postes.

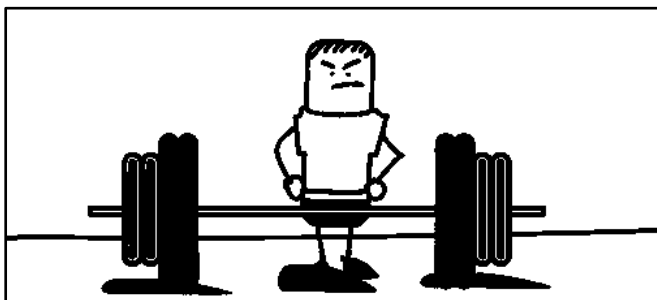
Aujourd'hui, les postes sont déjà surchargés et des pièces sont à déballer avant de les monter !

La direction répond que le traitement des problèmes est en cours et rappelle qu'en fabrication, elle interdit les cutters.

Peut-être, mais avec seulement 5 à 12 postes de plus c'est très loin de suffire pour pouvoir travailler normalement !

Centrales visseries

La direction prévoit d'en installer 28 au système 2 et 23 au système 1 pour éviter de porter des caisses de visseries très lourdes, mais, à CPL cela se traduira par la suppression de 14 postes et de 3 trains, remplacés par un seul train de visseries.



Les caisses de visseries ne monteront pas toutes seules sur les centrales visseries et nous avons demandé ce qui était prévu pour reclasser les salariés des trains supprimés.

La direction a répondu qu'il y a assez de besoins pour les reclasser, **ce qui reste à vérifier... Au montage et en logistique, les salariés ont raison d'être critiques et sceptiques.**

Classification liquide de frein

Le changement de classification d'une molécule rend le liquide de frein dangereux pour la santé du fœtus. La direction a décidé d'interdire immédiatement que des femmes soient affectées aux postes où il y a du liquide de frein.

Nous avons demandé si des femmes avaient été affectées à ces postes et si c'est le cas, qu'elles aient un suivi médical par prévention pour leur état de santé.

Fumées blanches à QCP

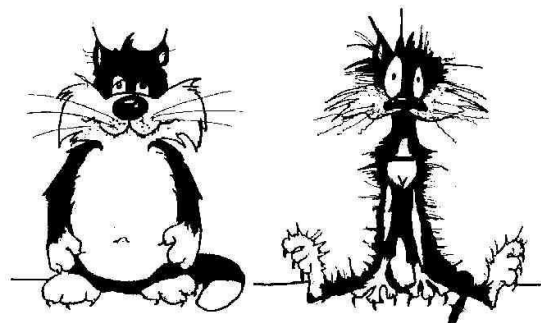
Le silencieux contient des fibres conditionnées dans un sac plastique qui peut créer des fumées et des odeurs au passage des gaz d'échappement. La suppression du sac plastique est à l'étude et serait prévue en novembre 2019.

Des ventilateurs supplémentaires en entrée LAC ont été testés de nuit. La direction a mis à l'étude l'ajout de ventilateurs dans les zones exposées et l'ajout de gaines d'extraction complémentaires sur le parcours Sortie POLY, entrée LAC (attente de devis et d'un délai).

Les salariés ont eu raison de réagir pour ces fumées dont ils soupçonnent des effets néfastes pour leur santé. Ce problème devait être réglé rapidement et il ne l'est encore pas !

Chaleur

Nous avons dénoncé les problèmes qu'ont eu des salariés qui se sentaient mal en travaillant dans des ateliers où il faisait 36, 37 voire 38 degrés.



Avant le travail

Après le travail

Nous avons déclaré qu'aujourd'hui, pour aller dans l'espace, il existe des matériaux qui résistent à des températures de plusieurs milliers de degrés et par conséquent qu'il est inadmissible que la direction expose les salariés à des risques extrêmes.

Réclamations transmises par les délégués de notre syndicat

- Des moyens pour éviter la pénibilité qu'ont vécu les salariés avec la demi cadence.
- Chauffer correctement les ateliers et remettre en état toutes les portes de SAS.
- Que les salariés n'aient plus à nettoyer les zones des GAV des systèmes 1 et 2 à cause des risques d'accidents dus à la présence de graisse ni à nettoyer les poussières des armoires électriques.
- Régler le problème de frappes aux postes joints volets de coffres, risque de maladie professionnelle
- Régler le manque vestiaires qui fait que des salariés se changent dans les WC.
- Remettre des chaises en quantité suffisante au réfectoire de l'ilot 5
- Enlever les inscriptions racistes des WC
- Installation de mini barrières ouvrantes aux passages piétons d'HC2 et de miroirs en bouts des allées de HC1 et HC2
- Régler le stockage de vides d'HC1
- Mise en place poubelles spécifiques dans tous les WC femmes au Montage à QCP et CPL

Mais s'il est normal de réclamer cela ne signifie pas pour autant obtenir...

**Section syndicale CGT Montage/CPL/QCP
Septembre 2019**